

RAPPORT

Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public D'élimination des déchets

2024

Communauté de
Communes du
Pays de Cruseilles



© Thomas Garcia - LeLab360

Pays de
Cruseilles

Sommaire

Introduction	2	
A. La Collecte des Ordures Ménagères		4
1. Généralités	4	
2. Patrimoine	5	
3. Volumes collectés	5	
4. Fréquence de ramassage (de la collecte en régie)		6
B. La Collecte Sélective	7	
1. Généralités	7	
2. Patrimoine	8	
3. Volumes collectés – Bilans matières		10
C. La déchetterie	12	
1. Généralités	12	
2. Patrimoine	13	
3. Volumes collectés	14	
4. Fréquentation de la déchetterie		15
D. Le traitement	16	
E. L'ambassadeur de tri		17
F. Le Compostage	18	
G. Les Biodéchets	20	
1. Généralités	20	
2. Patrimoine	20	
3. Volumes collectés	20	
4. Fréquence de ramassage (de la collecte en régie)		21
H. Le coût du service	23	
I. Les modalités de financement		25

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2024, conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai 2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire, avant d'être transmis à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivant la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Madame la Sous-préfète.

Xavier BRAND
Président du Pays de Cruseilles

INDICATEURS TECHNIQUES

2024

A. La Collecte des Ordures Ménagères

1. Généralités

La compétence collecte « OM et déchets » a été déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles par les treize communes de : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux et Vovray-en-Bornes.

La Collecte des ordures ménagères est principalement exercée en régie directe par les Services de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.



2. Patrimoine

Le patrimoine de la CCPC pour la collecte des Ordures Ménagères est constitué de :

- 30 bacs roulants de 750 litres.
- 287 containers enterrés et semi enterrés de 5 m3.
- 32 Colonnes aériennes de 5 m3.

Ces contenants sont collectés par les services de la CCPC.

Détail du patrimoine déchets OM par communes au **31/12/2024**.

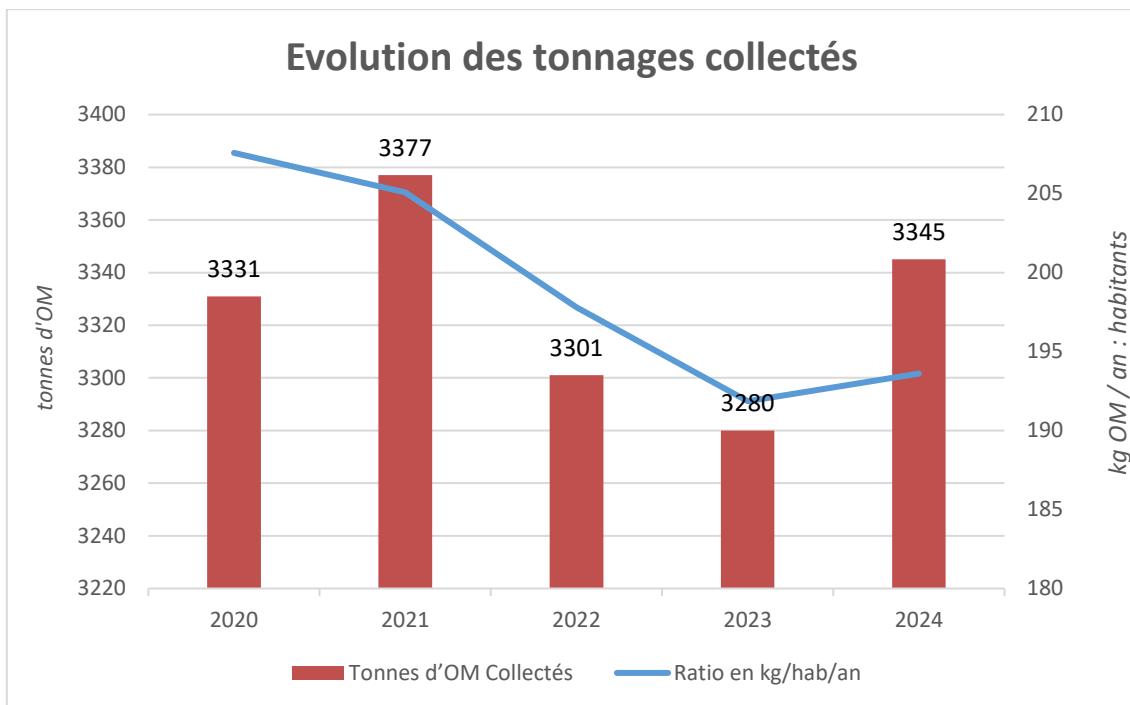
COMMUNES	Ordures ménagères (OM)				TOTAL 2024	
	CSE	CE	COLONNES	TOTAL		
	TOTAL	TOTAL	TOTAL			
ALLONZIER-LA-CAILLE	47	3	12	62		
ANDILLY	12		3	15		
CERCIER	6		2	8		
CERNEX	14		1	15		
COPPONEX	18	2		20		
CRUSEILLES	65	23	7	95		
CUVAT	23			23		
LE SAPPEY	9	1	1	11		
MENTHONNEX-EN-BORNES	17	2		19		
SAINT-BLAISE	6	2	1	9		
VILLY-LE-BOUVERET	7	1	1	9		
VILLY-LE-PELLOUX	17	2	5	24		
VOVRAY-EN-BORNES	8	2	1	11		
TOTAL	249	38	34	321		

3. Volumes collectés

La quantité totale collectée en 2024 s'élève à **3 345 tonnes**, ce qui représente une augmentation de **1,98 %** par rapport à l'année précédente avec une augmentation de la population de **1,06 %**.

ORDURES MENAGERES					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes d'OM Collectés (non compris refus de tri)	3331	3377	3301	3280	3345
POPULATION (base Insee)	16 047	16 467	16 689	17 096	17278
Ratio en kg/hab/an	208	205	198	192	194

Population au 01^{er} janvier de l'année



4. Fréquence de ramassage (de la collecte en régie)

Les bacs roulants sont collectés les mardis.

Les containers semi enterrés, enterrés ou aériens sont collectés du lundi au vendredi

La collecte des ordures ménagères s'effectue en régie par 2 camions :

- Un camion grue équipé d'un lève containers, acheté en 2014, 26T, qui peut collecter à la fois les bacs roulants et les containers de tout type
- Un camion grue acheté en 2020, 32T qui collecte tout type de conteneur sauf les bacs roulants.

Les ordures ménagères sont traitées sur l'usine d'incinération du SILA à Chavanod.

B. La Collecte Sélective

1. Généralités

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles gère le tri des déchets par la collecte sélective et plus particulièrement par le système bi-flux :

- ✓ Multi matériaux : journaux, papiers magazines dans la même colonne que les emballages (multi matériaux)



- ✓ Verres



La séparation des multi matériaux par flux s'effectue dans les centres de tri.

La Collecte des colonnes de tri est entièrement exercée en prestations de services.

Rappel collecte des déchets plastiques :



A ce jour, uniquement les bouteilles et les flacons.

De nombreuses erreurs sont fréquentes dans cette catégorie.

2. Patrimoine

Le patrimoine de la CCPC au 31/12/2024 pour la collecte des flux multimatériaux et verres est constitué de **189** containers de **multimatériaux**, **115** containers de **verres** et de **49** containers à cartons répartis sur tout le territoire.

Détail par communes :

COMMUNES	Multi Matériaux				TOTAL 2024	
	CSE	CE	COLONNES	TOTAL		
	TOTAL	TOTAL	TOTAL			
ALLONZIER-LA-CAILLE	23	3	3	29		
ANDILLY	10		2	12		
CERCIER	7		2	9		
CERNEX	6		4	10		
COPPONEX	8	1		9		
CRUSEILLES	36	13	12	61		
CUVAT	10		2	12		
SAINT-BLAISE	1	1	2	4		
MENTHONNEX-EN-BORNES	8	2	1	11		
LE SAPPEY	4			4		
VILLY-LE-BOUVERET	7			7		
VILLY-LE-PELLOUX	9	2	5	16		
VOVRAY-EN-BORNES	2	2	1	5		
TOTAL	131	24	34	189		

COMMUNES	VERRE				TOTAL 2024	
	CSE	CE	COLONNES	TOTAL		
	TOTAL	TOTAL	TOTAL			
ALLONZIER-LA-CAILLE	10	2	2	14		
ANDILLY	10		4	14		
CERCIER	3			3		
CERNEX	3		2	5		
COPPONEX	4	1		5		
CRUSEILLES	26	6	7	39		
CUVAT	5			5		
LE SAPPEY	4			4		
MENTHONNEX-EN-BORNES	6	1	1	8		
SAINT-BLAISE	1	1		2		
VILLY-LE-BOUVERET	3	1		4		
VILLY-LE-PELLOUX	6	2	1	9		
VOVRAY-EN-BORNES	1	1	1	3		
TOTAL	82	15	18	115		

COMMUNES	CARTONS COLONNES AERIENNES 2022	CARTONS COLONNES AERIENNES 2023	CARTONS COLONNES AERIENNES 2024
ALLONZIER-LA-CAILLE	8	9	11
ANDILLY	1	2	3
CERCIER	1	1	2
CERNEX	1	1	1
COPPONEX	2	2	3
CRUSEILLES	4	6	11
CUVAT	2	2	2
LE SAPPEY	1	2	3
MENTHONNEX-EN-BORNES	1	2	2
SAINT-BLAISE	1	1	1
VILLY-LE-BOUVERET	2	2	2
VILLY-LE-PELLOUX	4	6	7
VOVRAY-EN-BORNES	1	1	1
TOTAL	29	37	49

En 2024, **20** conteneurs Multimatériaux, **6** conteneurs à verres, **12** conteneurs à cartons, ont été mis en place.

3. Volumes collectés - Bilans matières

Les quantités totales collectées en 2024 (multi matériaux + verre + cartons) correspondent à 1649 Tonnes.

COLLECTE SELECTIVE	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de tonnes collectées Multimatériaux (y compris Refus de tri)	615	594	579	638	686
Nb de tonnes valorisées Multimatériaux	537	514	475	528	553
Nb de tonnes de cartons collectées	36	84	105	138	161
Nb de tonnes de cartons recyclées	36	84	105	138	161
Nb de tonnes de verre collectées	830	827	813	818	802
Nb de tonnes de verre recyclées	830	827	813	817	802
Nb de tonnes collectées TOTAL	1 481	1 505	1 497	1 594	1 649
RATIO MULTI en kg/hab/an	38	36	35	37	40
RATIO CARTONS en kg/hab/an	2	5	6	8	9
RATIO VERRE en kg/hab/an	52	50	49	48	46

Détail des différents flux : (en Tonnes)

Détails MULTIMATERIAUX	2020	2021	2022	2023	2024
Acier	23,343	18,778	15,790	24,108	2,678
Alluminium	4,014	2,681	2,480	3,599	7,017
Cartonettes PCNC	164,892	179,702	138,160	164,434	200,644
Briques PCC	8,718	8,483	13,590	11,045	7,203
Plastiques PEHD	16,562	12,577	13,360	46,165	29,217
Plastiques PET foncé	15,554	10,392	7,700	1,103	22,994
Plastiques PET clair	30,716	26,263	30,780	54,177	39,329
Journaux 1,11	143,300	111,392	116,380	101,332	83,878
Gros cartons (de Magasins)	121,917	119,866	136,960	121,815	159,720
TOTAL VALORISE	529,016	490,134	475,200	527,778	552,680
Refus de tri	77,739	79,950	104,000	110,663	133,620
TOTAL COLLECTE (Valorisé + refus de tri)	606,755	570,084	579,200	638,441	686,300
% refus de tri	12,81%	14,02%	17,96%	17,33%	19,47%

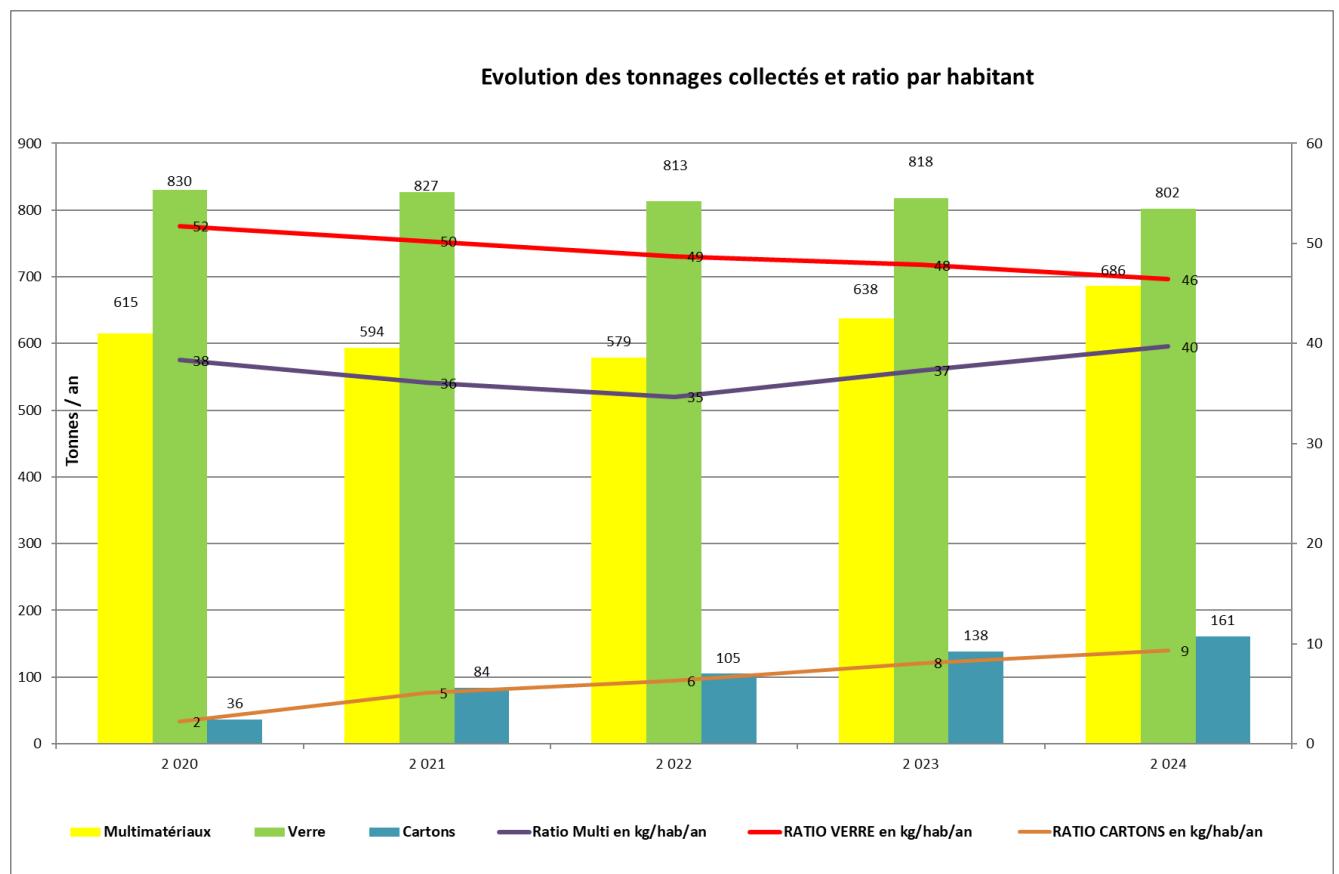
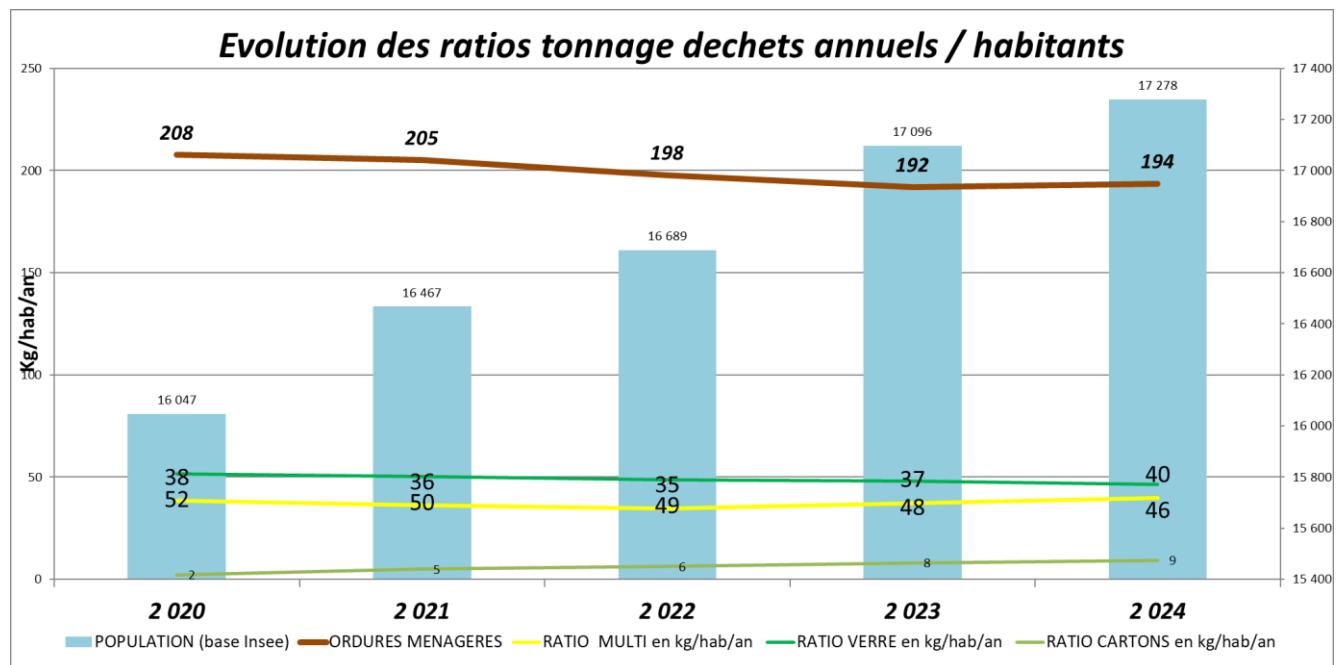
Taux de refus * : 19,47% en 2024

Le taux de refus est en hausse par rapport à 2023.

En 2024, le volume collecté connaît une augmentation de 3,45%.

Ces deux chiffres nous permettent de constater un relâchement sur le tri.

Cette situation appelle à une amélioration en 2025.



C. La déchetterie

1. Généralités

La déchetterie de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été mise en service en 2007.

Son exploitation est confiée par appel d'offres à un prestataire de service, la SA EXCOFFIER RECYCLAGE pour des périodes de 12 mois renouvelables 3 fois.

Horaires d'ouvertures

Du 1^{er} Novembre au 31 Mars :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h00

Samedi : non-stop de 8h30 à 18h00

Du 1^{er} Avril au 31 Octobre :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h30

Samedi : non-stop de 8h30 à 18h30

Fermeture de la déchetterie, les dimanches et les jours fériés.

- Accès : aux habitants et professionnels du Pays de Cruseilles (payant pour les professionnels sur les matériaux non valorisés : 20 € TTC / m³).
- Déchets acceptés : Verre, ferraille, papiers et cartons plastiques, déchets verts, gravats et bois, encombrants, pneus de particuliers, déchets électriques et électroniques, huiles minérales et végétales, déchets toxiques et dangereux, meubles.
- Tri et séparation : Les usagers sont tenus de trier eux-mêmes les déchets et de les déposer dans les différents conteneurs sous le contrôle du gardien qui les conseille.

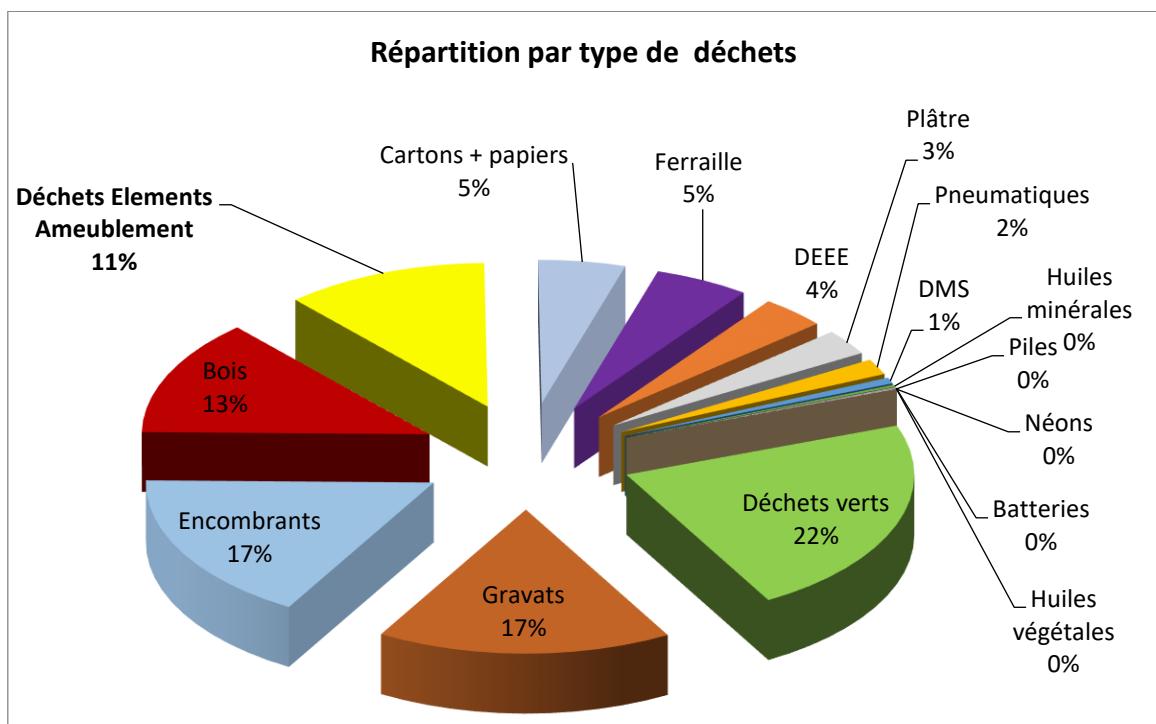
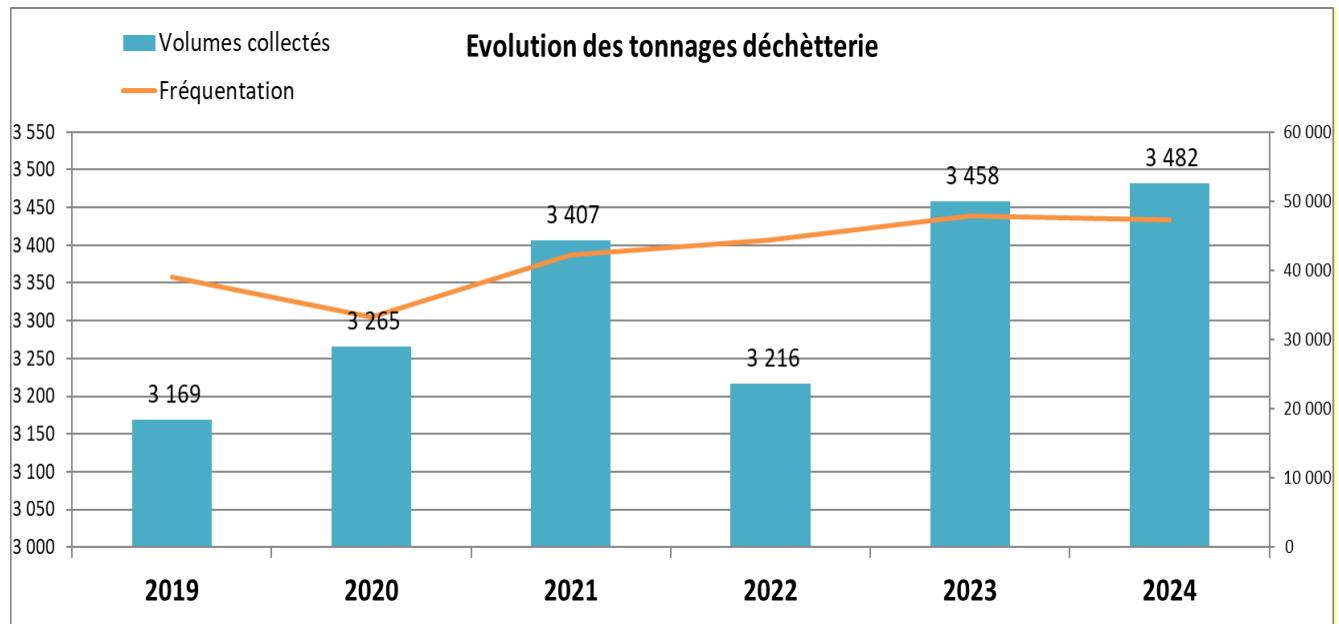
2. Patrimoine

La déchetterie possède les équipements suivants :

- 1 benne de 9 m³ pour le plâtre
- 1 benne de 9 m³ pour les pneus
- 9 bennes de 35 m³ sur quais de déchargement (1 benne en secours)
 - ↳ 2 bennes déchets verts,
 - ↳ 1 benne à ferraille,
 - ↳ 1 benne à gros cartons,
 - ↳ 1 benne à bois,
 - ↳ 1 bennes à encombrants,
 - ↳ 1 benne à gravats,
- 1 benne ECOMOBILIER
- Conteneur maritime pour déchets toxiques et dangereux
- 1 conteneur à huile de vidange (huile moteurs 1000 litres)
- 1 conteneur à huile de friture (210 litres)
- 1 conteneur de 240 l. pour les cartouches d'encre
- 1 bac de 250 l. pour les capsules NESPRESSO (cartouche café)
- 1 bac de 50 l. pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux. (D.A.S.R.I)
- 1 bac de 250 l. pour les ampoules
- 1 bac de 250 l. pour les néons
- DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques)
 - ↳ 1 conteneur maritime contenant :
 - 3 paniers pour les PAM (petits appareils ménagers)
 - Écrans informatiques et télévisions
 - ↳ 1 conteneur maritime 35 m³ (gros appareils électroménagers)
- Plateforme pour la collecte sélective
 - ↳ 3 colonnes de 4 m³ pour multi-matériaux
 - ↳ 1 colonne de 4 m³ pour récupération du verre
- 1 benne à cartons de 9 m³ accessible 24/24 placée à l'extérieur

3. Volumes collectés

Les volumes totaux collectés en 2024 s'élèvent à : **3482 Tonnes** (légère hausse inférieure à 1% par rapport à 2023).

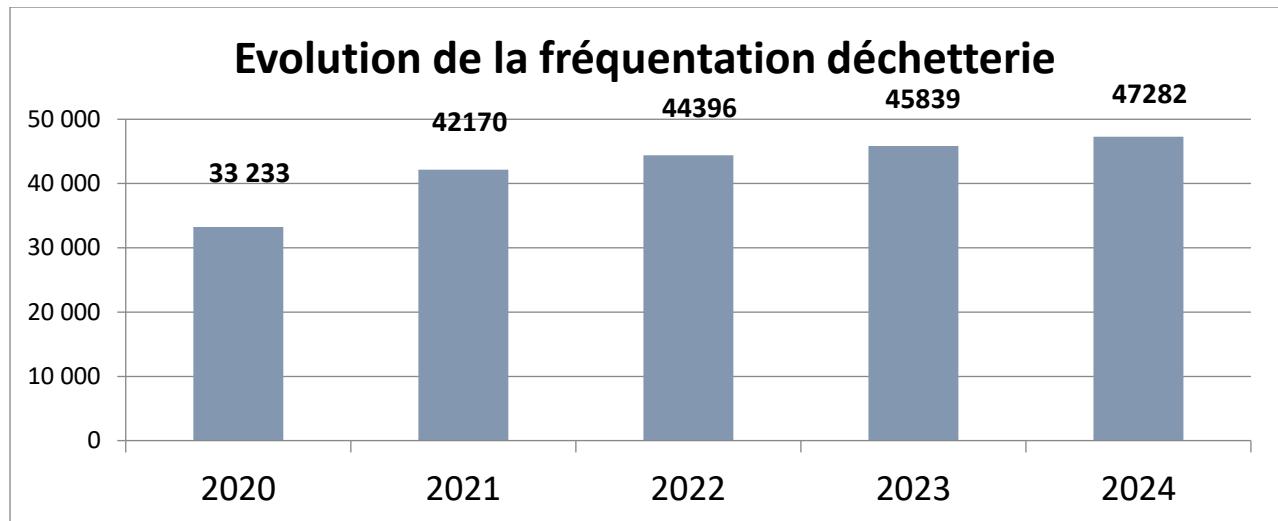


4. Fréquentation de la déchetterie

47 282 visites ont eu lieu à la déchetterie en 2024, dont 123 par des professionnels, soit une hausse de 3,1% par rapport à 2023.

Les professionnels représentent moins de 1%.

Les apports sont en moyenne de 71 kg/apport. Ce ratio est en légère baisse par rapport à 2023 (environ 2 kg).



D. Le traitement

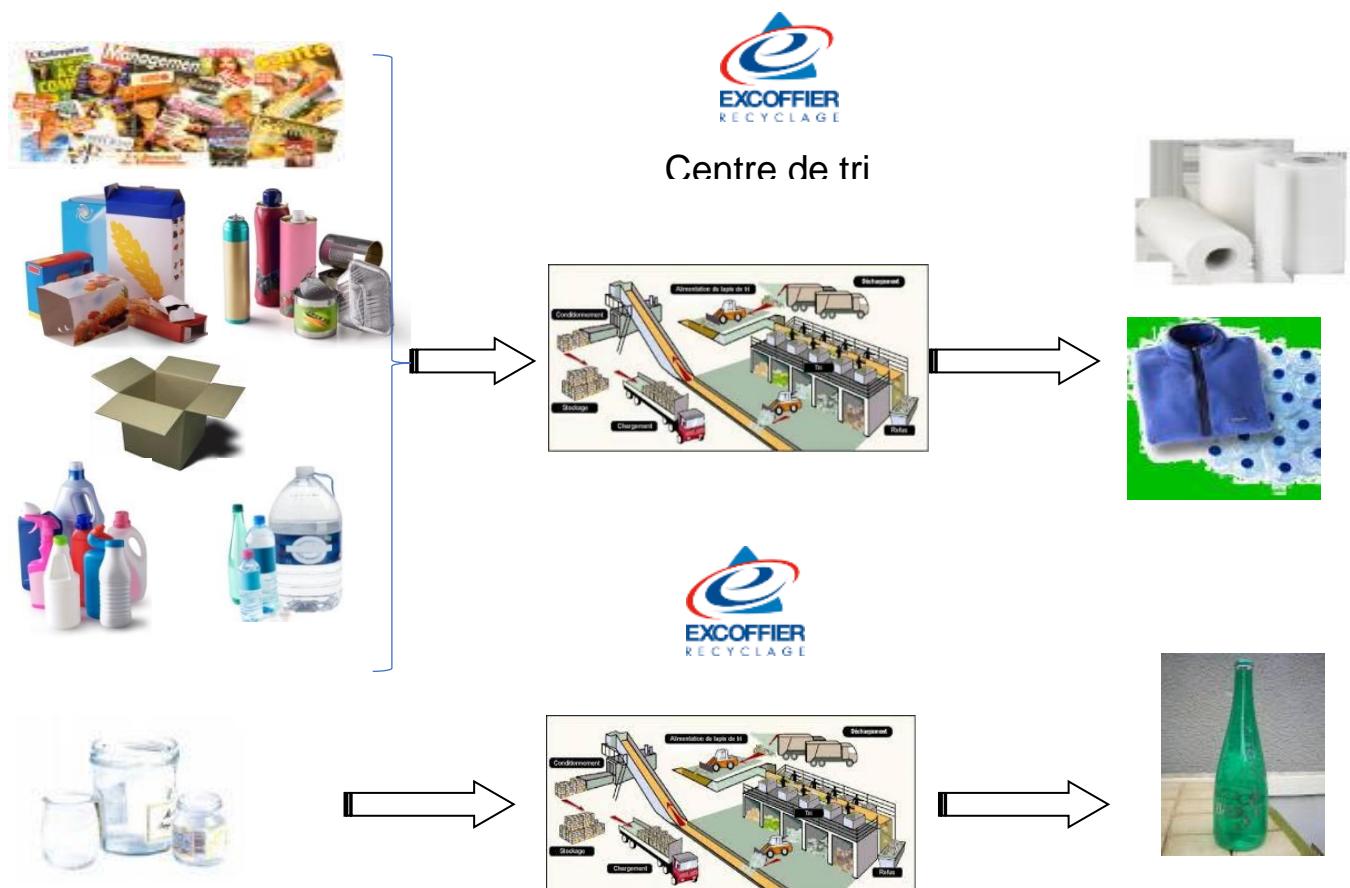
1. Ordures ménagères



Les résidus de l'incinération sont composés de :

- ✓ Mâchefers faisant l'objet de valorisation matière (remblais en travaux autoroutiers),
- ✓ Ferrailles recyclées en aciéries,
- ✓ Refus de criblage, stockés en décharge de classe 2
- ✓ Poussières et cendres stabilisées, stockées en décharge de classe 1.

2. Collecte sélective



TYPE DE DECHETS	FILIERES DE TRAITEMENT ET DESTINATION 2024	
Encombrants	Centre de tri de Villy Le Pelloux - Ets EXCOFFIER	CET Classe II Satolas
Ferraille	Ets EXCOFFIER Groisy	ACIERIE EUROP
Pneus	Centre de tri Villy le Pelloux - Ets EXCOFFIER	Valorisation VALERCO (69)
DTQD	Ets EXCOFFIER Groisy	Traitement physico chimique TREDI
Huiles Minérales	Ets EXCOFFIER	Valorisation énergétique (cimenterie) Valorisation matière (régénérées)
DEEE	OCAD3E	Filière Eco-Système
Cartons	Ets EXCOFFIER	Papetiers EYMIN LEYDIER - REVIPAC
Verre	Ets EXCOFFIER	O-I Manufacturing France
Plastique (PE)	Ets EXCOFFIER	VALORPLAST
Vêtements	Ets Tri Vallées	Revente
Mobilier	Centre de tri Villy le Pelloux - Ets EXCOFFIER	Démentèlement et revente matières

E. L'ambassadeur de tri

L'ambassadeur de tri a mené plusieurs actions, contribuant aux bons gestes du tri, à la démarche de valorisation du tri à la source, aux enjeux du tri des biodéchets, ou à la réduction des déchets verts. Il participe régulièrement à l'analyse de la composition des ordures ménagères, pour identifier les erreurs de tri, afin d'adapter les messages de sensibilisation. Les animations en milieu scolaire restent une part importante de l'activité, permettant d'apporter au jeune public des informations ludiques sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire.

En complément, la Communauté de Communes distribue un guide de tri aux habitants, afin de les accompagner dans la démarche de compostage.

F. Le Compostage

114 composteurs individuels ont été distribués tout au long de l'année 2024.

2024	Polypropylène	Bois	Total
Allonzier la Caille	4	7	11
Andilly	2	4	6
Cercier	0	4	4
Cernex	3	4	7
Copponex	3	8	11
Cruseilles	12	24	36
Cuvat	0	9	9
Le Sappey	2	3	5
Menthonnex-en-Bornes	1	3	4
Saint Blaise	0	2	2
Villy-le-Bouveret	0	3	3
Villy-le-Pelloux	1	8	9
Vovray -en-Bornes	2	5	7
Autres	0	0	0
TOTAL	30	84	114



10 sites de compostage partagé sont désormais actifs, sur le territoire de la CCPC :

- Les Ebeaux - Cruseilles
- Les jardins partagés, à proximité de l'EHPAD - Cruseilles
- Rue des Frênes - Cruseilles
- Rue de Malperthuy - Cruseilles
- Résidence du Coteau, Rue des prés longs (1 des 2 jardins partagés réservés aux résidents) - Cruseilles
- Ecole de Charly - Andilly
- Ecole de Menthonnex - Menthonnex en Bornes
- Chez Viollet - Villy le Bouveret
- Route de Chez Maréchal - Villy le Bouveret

Sur chaque emplacement, une douzaine de familles, ainsi que les cantines de écoles quand cela est possible, participent régulièrement et apportent leurs déchets de cuisine compostables.



Site de Malperthuy

G. Les Biodéchets

1. Généralités

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les particuliers.

A compter de cette date, les ménages doivent être en mesure de trier leurs déchets alimentaires. Par conséquent, les collectivités territoriales ont l'obligation de proposer une solution permettant le tri à la source dans tous les foyers.

Après avoir mis en place le compostage individuel et le compostage partagé, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a testé un troisième dispositif : les points d'apports volontaires (bornes biodéchets) dans les communes d'Allonzier-la-Caille et de Cruseilles. Ceci offre une solution de tri aux citoyens résidant dans des logements collectifs qui n'ont pas accès à un jardin privé ou un site de compostage partagé.

2. Patrimoine

7 bornes ont été installées à partir du 02 avril, pour une mise en service le 08 avril, et une première collecte le 16 avril 2024. 5 bornes ont été implantées à Cruseilles « Centre », et 2 bornes à Allonzier-la-Caille « PAE » et Allonzier-la-Caille « Muzes ».

Les habitants concernés avaient la possibilité de réserver gratuitement un bio-seau. En 2024, 137 bio-seau ont été distribués (109 sur Cruseilles et 38 sur Allonzier la Caille).

3. Volumes collectés

Les premiers chiffres sont concluant, et démontrent l'intérêt des habitants pour ce type de tri.

En effet, du 08 avril au 31 décembre, le service a collecté **9,400 tonnes**, soit une moyenne par mois de 1,044 tonne.

Le mois de démarrage reste le plus faible, avec 0,320 tonne, et le mois de décembre est le plus élevé, avec 1,480 tonne.

La journée de collecte la plus importante a été le 10 juin avec 560 kg, et la plus faible le 02 juillet avec 180 kg.

BIODECHETS - ANNEE 2024										
Mois	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Nbre de Tonnes collectées CCPC	0,320	0,740	1,040	1,080	1,060	1,220	1,360	1,100	1,480	
Nbre de bornes collectées	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
Ratio en tonnes / borne / mois	0,046	0,106	0,149	0,154	0,151	0,174	0,194	0,157	0,211	
TOTAL 2024 en Tonnes	9,400									
Moyenne mensuelle en Tonnes	1,044									
Ratio en tonnes / borne / an	1,343									

4. Fréquence de ramassage (de la collecte en régie)

FREQUENCE DE RAMASSAGE

La collecte des biodéchets s'est déroulée le lundi jusqu'au mois d'août, et le mercredi de septembre à décembre. A cet effet, deux agents sont mobilisés à raison de 4 h par semaine (soit 8 heures au total), s'appuyant sur du matériel type fourgon et remorque.

Concernant la destination, les biodéchets collectés alimentent une unité de méthanisation.



INDICATEURS FINANCIERS

2024

H. Le coût du service

Montant annuel global (fonctionnement et investissement) : **2 200 226 €**

A) Dépenses

1. Dépenses d'investissement

Le montant des **dépenses d'investissement** s'élève à : **305 430 €** exclusivement consacrés à la mise en place de **conteneurs ordures ménagères semi-enterrés et les aménagements de plateformes de collecte sélective**.

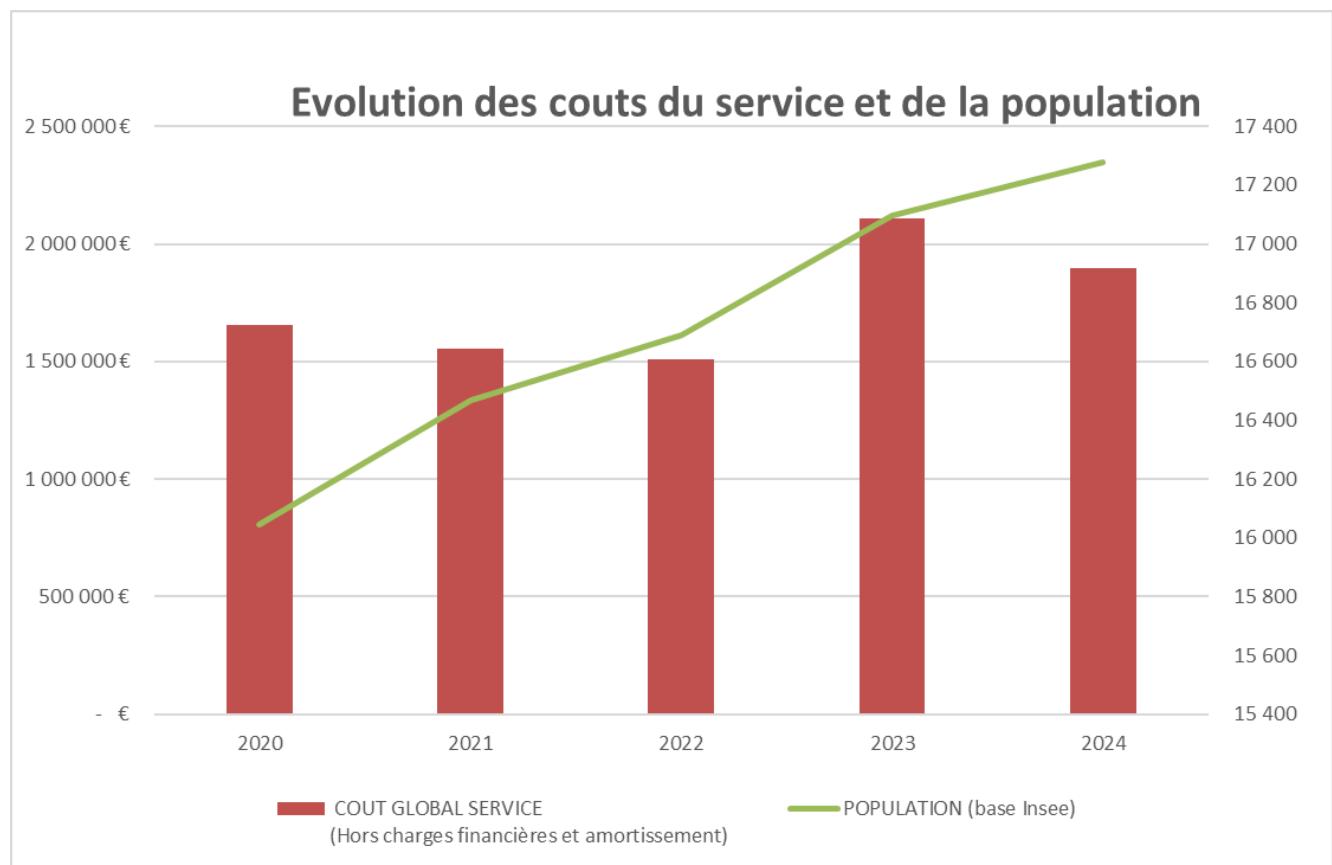
A cela s'ajoute le remboursement de la dette pour un montant de **99 492 €**

2. Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à : **1 894 796 €** hors frais financiers et amortissement réparties comme suit :

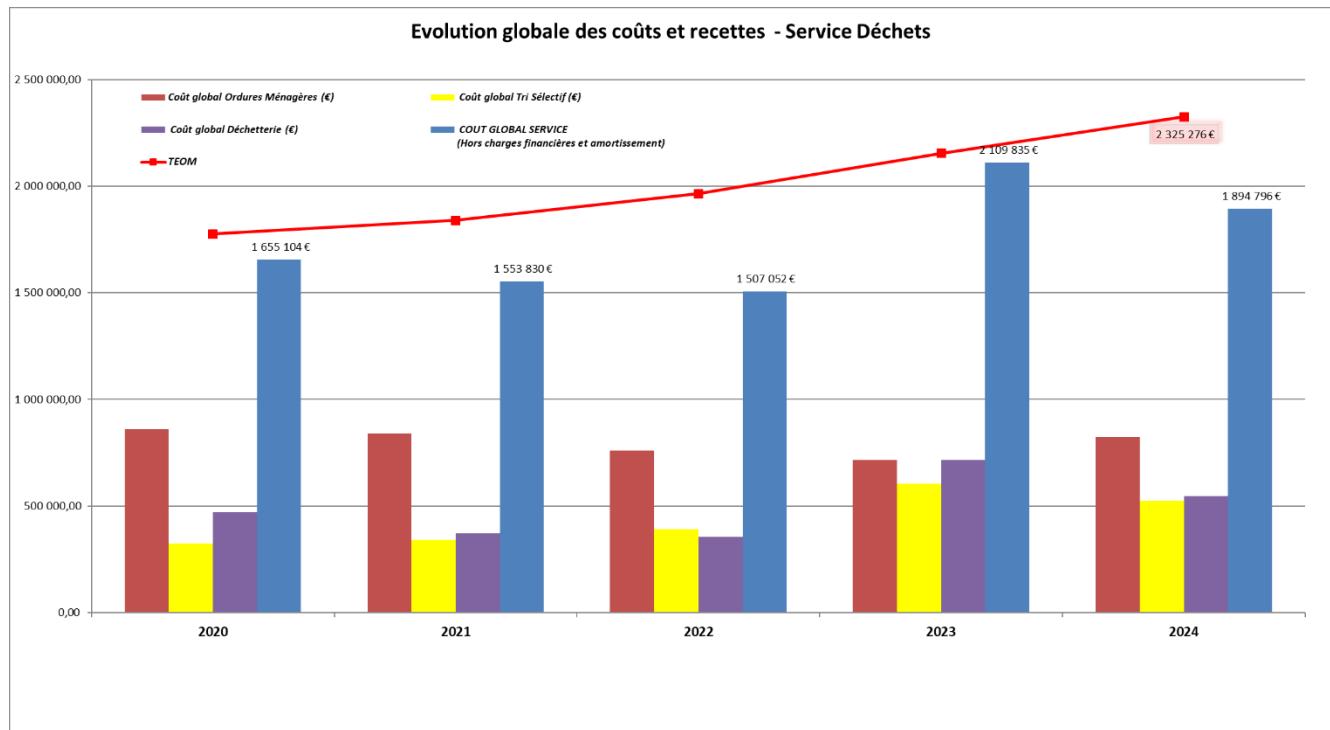
- **823 334 €** euros consacrés à la collecte et au traitement des ordures ménagères, coût par habitant de **47,65 €**.
- **523 957 €** pour la collecte sélective, coût par habitant de **30,33 €**.
- **547 505 €** pour la déchetterie, coût par habitant de **31,69 €**.

Les frais financiers représentent un montant de **8 390 €**



1. Répartition des dépenses totales du service.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
POPULATION (base Insee)	16 047	16 467	16 689	17 096	17 278
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES					
Coût global Ordures Ménagères (€)	859 355,40	841 209,22	760 940,04	715 732,00	823 334,00
Coût par habitant (€/hab)	52,19 €	50,41 €	44,51 €	41,87 €	47,65 €
COLLECTE SELECTIVE					
Coût global Tri Sélectif (€)	325 320 €	340 746 €	391 239 €	605 120 €	523 957 €
Coût par habitant (€/hab)	19,76 €	20,42 €	28,88 €	35,40 €	30,33 €
DECHETTERIE					
Coût global Déchetterie (€)	470 429 €	371 874 €	354 872 €	716 613 €	547 505 €
Dont Cout prestations EXCOFFIER exploitation (€)	390 256 €	371 874 €	342 866 €	491 015 €	446 132 €
Coût par habitant (€/hab)	28,57 €	22,28 €	20,76 €	41,92 €	31,69 €
COUT GLOBAL SERVICE (Hors charges financières et amortissement)					
Coût par habitant	100,51 €	93,11 €	90,30 €	123,41 €	109,67 €
Frais financiers		14359,75		10381	



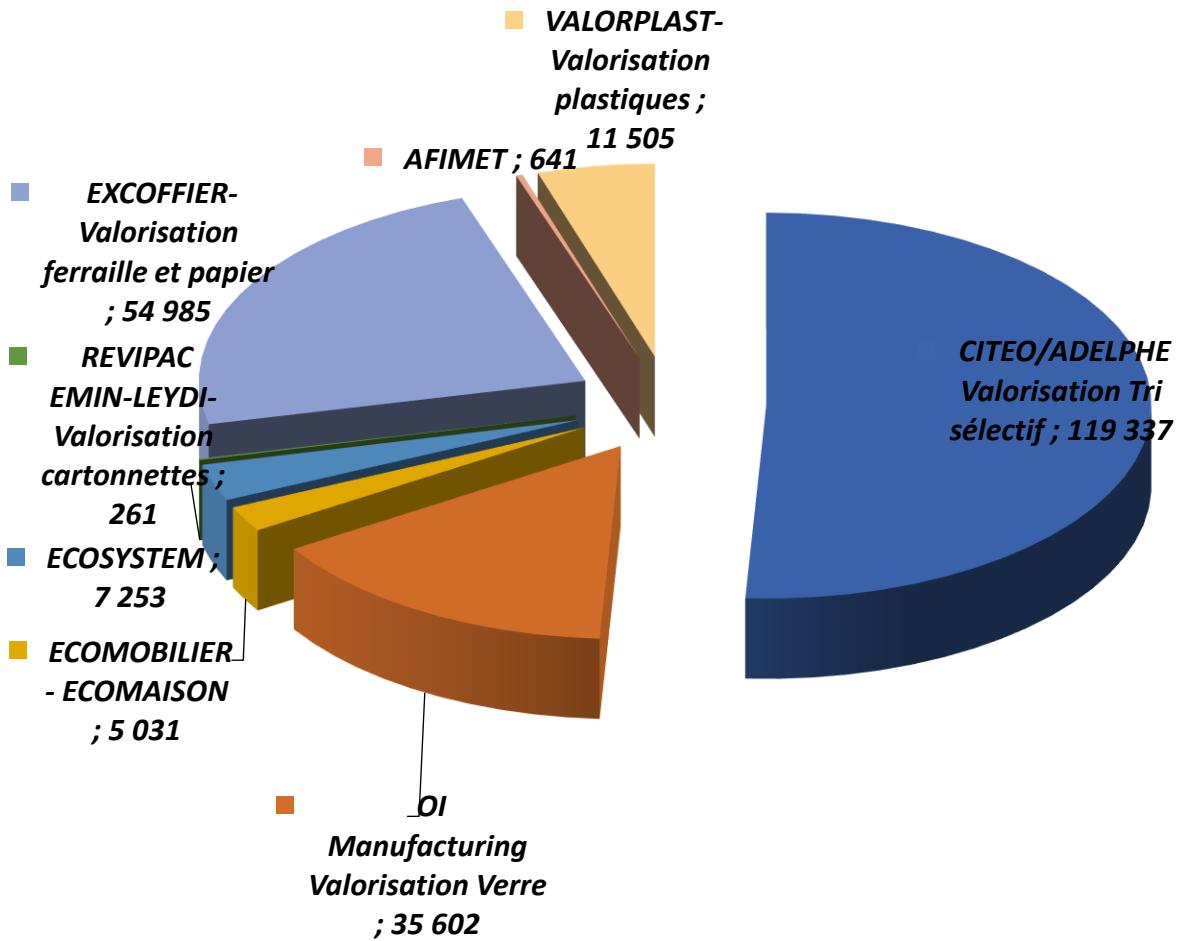
I. Les modalités de financement

Montant total des recettes de fonctionnement : **2 572 899 €**

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	1 775 363 €	1 838 915 €	1 964 547 €	2 154 364 €	2 325 276 €
Valorisation déchets (Adelphe, Ecosystèmes..)	225 450 €	320 293 €	265 133 €	258 307 €	234 615 €
Remboursement assurance du personnel	63 €			354 €	
Facturation des dépôts entreprises en déchèterie	9 610 €	6 600 €	9 560 €	4 280 €	7 030 €
Vente composteurs	1 960 €	4 375 €	3 490 €	3 675 €	4 210 €
Remboursement réparation vandalisme	3 961 €				
divers (Participation Cuvat Gorgy)	3 536 €	1 768 €	1 768 €	1 768 €	1 768 €
TOTAL RECETTES	2 019 943 €	2 171 951 €	2 244 498 €	2 422 748 €	2 572 899 €

Détails Valorisations	2020	2021	2022	2023	2024
CITEO/ADELPHE Valorisation Tri sélectif	134 531 €	172 556 €	112 034 €	177 624 €	119 337 €
OI Manufacturing Valorisation Verre	21 717 €	12 511 €	18 599 €	4 166 €	35 602 €
ECOFOLIO/CITEO-Valorisation papier	16 138 €	10 357 €	17 543 €		
ECOMOBILIER - ECOMAISON		8 415 €	4 775 €	17 835 €	5 031 €
ECOSYSTEM					7 253 €
REVIPAC EMIN-LEYDI-Valorisation cartonnettes		200 €			261 €
EXCOFFIER-Valorisation ferraille et papier	33 079 €	109 493 €	90 499 €	24 653 €	54 985 €
AFIMET					641 €
OCADE3E-Valorisation DEEE	6 279 €	6 760 €	6 469 €	3 548 €	
VALORPLAST-Valorisation plastiques	13 706 €		15 215 €	30 481 €	11 505 €
Divers					
Total Valorisation déchets	225 450 €	320 293 €	265 134 €	258 307 €	234 615 €

Répartition des valorisations matières 2024 (repreneurs et éco-organismes)



CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par une augmentation des tonnages d'ordures ménagères, une augmentation des tonnages de collecte sélective et une augmentation des tonnages déchetterie. Tenant compte de l'accroissement de la population, ces données sont cohérentes, considérant qu'elles correspondent aux moyennes du département.

Mais ce constat se traduit par une augmentation des dépenses, et en grande partie sur les dépenses de fonctionnement en ordures ménagères.

En 2025, le service va poursuivre son optimisation technique et financière, et continuer son programme de mise en place de conteneurs, selon les spécificités de notre territoire.

L'objectif est de répondre au mieux aux attentes de la population, en gardant à l'esprit les Consignes de Tri, en informant et communiquant, et en optimisant pour maintenir l'équilibre.